



MISE À JOUR – COVID-19 / CORONAVIRUS RÉOUVERTURE PARTIELLE DE L'HÔTEL DE VILLE

La Municipalité de Bringham annonce une mise à jour des mesures préventives, en soutien aux directives gouvernementales émises et pour contribuer aux efforts afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

La Municipalité procèdera à une réouverture partielle le 6 juillet de l'Hôtel de Ville, cette étape consiste à rendre accessible le bureau municipal en suivant les directives prescrites.

Les citoyens pourront se présenter à la cloison vitrée du comptoir d'accueil pour effectuer des demandes, récupérer leurs permis ou payer leur compte de taxes municipales.

Nous invitons les citoyens à prendre les précautions prescrites par le Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>.

À titre préventif, nous prenons les mesures suivantes:

SERVICES D'ACCUEIL

- Sauf pour le comptoir d'accueil dont la cloison est vitrée, les aires de travail à l'hôtel de ville sont interdites au public et la porte d'accès à ces aires de travail demeure verrouillée.
- L'accès au hall de l'Hôtel de Ville est limité à un seul citoyen à la fois. Les citoyens devront attendre à l'extérieur jusqu'à ce que le comptoir d'accueil soit libéré.
- Tout citoyen qui se présente au comptoir d'accueil doit utiliser la station de désinfection dans le hall d'entrée avant de s'adresser à un employé;
- Ne pas se présenter à l'hôtel de ville si vous avez des symptômes de grippe ou de rhume.
- La cloison vitrée pourra être entrouverte pour permettre le transfert de documents.
- Dans la mesure du possible, nous vous invitons à privilégier les échanges par téléphone ou par courriel avec les employés et ainsi réduire les contacts physiques avec les employés.

RENCONTRE AVEC LES FONCTIONNAIRES

- Les citoyens devront au préalable communiquer avec la Municipalité avant de se déplacer à l'hôtel de ville pour déterminer si une rencontre avec un fonctionnaire est nécessaire. Ayez votre masque, car le port de celui-ci est obligatoire lors d'une rencontre.



MISE À JOUR – COVID-19 / CORONAVIRUS RÉOUVERTURE PARTIELLE DE L'HÔTEL DE VILLE (suite)

- Pour communiquer avec l'inspectrice, composez le 450 263-5942 poste 225. Pour rencontrer l'inspectrice, un rendez-vous doit être pris, seules les rencontres sur rendez-vous seront acceptées. Les rencontres auront lieu dans un espace permettant une distanciation de deux (2) mètres.
- Pour les demandes de permis, utilisez le service en ligne prévu sur notre site Internet au <https://brigham.ca/>. À défaut, la demande et le transfert de permis par courriel sont possibles. Si l'envoi par courriel n'est pas possible pour le citoyen, celui-ci doit se déplacer à l'Hôtel de Ville pour signer le permis. Les règles pour les visiteurs s'appliquent. Le permis sera fait en deux copies, soit une pour le citoyen et la deuxième pour la Municipalité. Les deux doivent être signées par le citoyen.
- Maintenir une distance de deux (2) mètres et éviter tout contact physique.
- Toujours tousser ou éternuer dans le creux de votre bras.

SÉANCES DU CONSEIL

La Municipalité rend disponible sur son site Internet, dans les jours suivant leur tenue, l'enregistrement en visioconférence des réunions du conseil municipal. Par ailleurs, comme ils ne peuvent pas se rendre à la Mairie pour poser des questions aux élus, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit au plus tard à 10 h le lundi précédent chaque séance du conseil par courriel à info@brigham.ca. Ces questions pourront être abordées par le maire, les conseillers ou la direction générale lors de leur rencontre.

BIBLIOTHÈQUE

Ouverture de la bibliothèque prévue le samedi 11 juillet 2020. Les directives applicables seront affichées sur le site Internet de la Municipalité dans les prochains jours.

PARC MUNICIPAL

Les modules de jeux du Parc Daigneault et les jeux d'eau adjacents sont rouverts. Pour l'instant, le Pavillon Gilles Giroux (édifice des loisirs) demeure fermé au public.

Prenez note que les services municipaux non essentiels pourraient être ralentis durant cette période.

La Municipalité suit avec attention l'évolution de la situation et tiendra la population informée de tout développement.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le 1 877 644-4545.